

N° 194. — ARRÊTÉ du 11 août 1871 rendant exécutoire le budget rectifié des recettes et des dépenses locales de l'Exercice 1871.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu les articles 282, 283 et 284 du règlement financier du 14 janvier 1869 ;

Attendu que le budget primitif de l'année 1871 présente en recettes la somme de..... 351,500 »
 et en dépenses celle de..... 340,272 »

d'où il résulte une différence de..... 11,228 »

qui, dit l'arrêté du budget, doit être affectée aux dépenses des Exercices clos et au besoin aux restes à payer de l'Exercice 1870 ; que cette affectation n'étant pas suivie d'un classement audit budget, l'ouverture des crédits du budget primitif a été limitée à la somme de 340,272 francs ;

Considérant que le classement aux dépenses d'Exercices clos, ordonné par nous, rétablira l'équilibre du budget primitif et nécessitera l'ouverture d'un crédit d'égale valeur ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Le budget rectifié des recettes et des dépenses locales de l'Exercice 1871 est rendu exécutoire conformément aux tableaux A et B ci-joints, tels qu'ils ont été arrêtés en Conseil d'administration ; savoir :

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Total du budget rectifié
Dépenses prévues.....	351,500 »	140,000 »	491,500 »
Recettes prévues.....	351,500 »	140,000 »	491,500 »

ART. 2. Aux crédits ouverts à l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur par l'arrêté du 31 janvier dernier et qui s'élèvent à la somme de trois cent quarante mille deux cent soixante-douze francs, ci.. 340,272 » s'ajouteront les crédits suivants ouverts à ce chef d'administration :

1° Un crédit de onze mille deux cent vingt-huit francs pour dépenses d'Exercices clos non compris dans les classifications du budget primitif et qui y sont insérés par notre décision de ce jour au chapitre 2, *Matériel* ; ci..... 11,228 »

2° Un crédit de cent quarante mille francs montant du budget supplémentaire et divisé comme suit :

Personnel	6,167 54	
Matériel	133,832 46	
		<u>140,000 »</u>
Somme totale.....		<u>491,500 »</u>